

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS



1^{er} septembre 2009



L'ENVIRONNEMENT, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

La protection de l'environnement est un sujet d'actualité qui soulève bien souvent des passions et qui ne laisse personne indifférent. Puisqu'il est maintenant bien connu que nous devons modifier nos habitudes pour préserver la planète que nous lèguerons à nos enfants, il est d'autant plus important que chacun de nous puisse contribuer à la préservation de l'environnement par des mesures simples et adaptées à notre milieu de vie.

Avantageusement dotée d'une nature exceptionnelle, la Municipalité de Val-des-Monts doit mettre en œuvre différents moyens pour préserver ce caractère unique qui nous distingue et pour protéger la richesse des écosystèmes qui nous entourent. Afin d'assurer pleinement cette responsabilité en matière de protection environnementale, un élément indispensable à l'amélioration de la qualité de vie pour les citoyens actuels et pour les générations à venir, la Municipalité propose d'adopter une politique environnementale adaptée à la réalité montvaloise.

L'adoption de cette politique environnementale a pour but principal de faire en sorte que la Municipalité de Val-des-Monts puisse gérer ses activités de façon responsable et en conformité avec les principes du développement durable. La Municipalité verra également à mettre en place diverses stratégies environnementales de façon à amener la population à faire un effort collectif devant mener à une meilleure qualité de vie de toute notre collectivité.

La présente démarche a été entérinée par le Conseil municipal réuni en assemblée régulière le 1^{er} septembre 2009.

LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE DE VAL-DES-MONTS

La Municipalité de Val-des-Monts priorise une démarche collective à laquelle les citoyens seront appelés à contribution. Cette démarche sera encadrée à l'intérieur d'une vision et d'une série de grandes orientations municipales.

Il faut bien préciser que la gestion d'une politique environnementale s'inscrit dans le système de gestion de l'appareil municipal. Cette gestion « durable » doit teinter tous les aspects de la gestion : la structure organisationnelle, les pratiques, les politiques, la prise de décision, la planification, les procédures et les directives consacrées, de près ou de loin, à la mise en œuvre de la politique.

La politique environnementale de la Municipalité de Val-des-Monts prendra forme d'une façon progressive. En effet, dans une perspective de développement durable, il serait souhaitable de procéder aux exercices et travaux suivants :

- ✓ Conception et ébauche de la politique environnementale
- ✓ Mise en place d'un plan d'action identifiant les enjeux et les priorités
- ✓ Évaluation périodique des résultats obtenus grâce à quelques indicateurs de performance et présentation, dans le rapport annuel d'activités, des actions et des mesures prises en matière de développement durable

NOTRE VISION

La vision proposée par le Service de l'Environnement et de l'Urbanisme pour la politique environnementale est la suivante :

Doter la Municipalité de Val-des-Monts d'un outil de mobilisation lui permettant, de concert avec tous ses partenaires, de mettre en place progressivement des mécanismes de protection, de restauration et de mise en valeur de l'environnement tout en implantant une saine gestion environnementale, dans le but de maintenir un haut niveau de qualité de vie sur son territoire, pour l'ensemble de sa population actuelle et pour les générations à venir.

LES GRANDES ORIENTATIONS MUNICIPALES

Nous croyons que trois grandes orientations devraient guider les interventions municipales inhérentes à la politique environnementale :

1. La prise de décision devrait être avant tout basée sur les principes du développement durable et ce, pour l'ensemble des services municipaux
2. L'élaboration des directives, des politiques et des règlements municipaux devrait avoir pour trame de fond la vision proposée dans la politique environnementale
3. Le développement et l'aménagement du territoire devront respecter une vision de développement sensé

LES GRANDS OBJECTIFS COLLECTIFS

En plus des orientations énumérées précédemment, une attention particulière devra être apportée à l'atteinte de ces grands objectifs collectifs :

- Une vraie gestion des eaux sanitaires et des installations septiques

Il est bien connu que l'état des installations septiques a un effet direct sur la qualité de l'environnement et sur la qualité de vie des citoyens. La Municipalité verra à mettre en place un programme de mesurage de boues des fosses septiques sur l'ensemble du territoire montvalois, de façon progressive, dès 2010.

- La gestion de l'eau potable

La Municipalité est déjà impliquée dans le projet régional H2O des Collines qui verra le jour à l'automne et qui se veut un projet communautaire de recherche et de surveillance de l'eau élaboré en collaboration avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais et les Municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et Val-des-Monts.

Le projet vise à approfondir la connaissance des eaux de surface et des eaux souterraines dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, ce qui permettra de planifier et de gérer ces ressources de façon durable.

- La gestion des eaux pluviales

Un apport considérable de matières en suspension et de phosphore provient des fossés.

La Municipalité doit établir de nouvelles façons de faire pour établir une saine gestion des eaux pluviales.

- La protection des milieux naturels forestiers, aquatiques et humides

Afin de jouer pleinement un rôle de protection, la Municipalité amorcera un programme d'acquisition d'aires protégées lesquelles seront définies comme étant des portions de terre vouées spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique ainsi que des ressources naturelles. Ces aires protégées seront soigneusement choisies en fonction de leurs caractéristiques propres.

Une aire protégée vise d'abord l'atteinte d'objectifs de conservation des espèces et de leur variabilité génétique et du maintien des processus naturels et des écosystèmes qui entretiennent la vie et ses diverses expressions.

Toute activité ayant cours sur le territoire ou sur une portion de territoire d'une aire protégée ne doit pas altérer le caractère biologique essentiel de l'aire protégée.

- La valorisation des milieux naturels

La Municipalité verra à favoriser la valorisation des milieux naturels afin de faire connaître ceux-ci via l'aménagement de sites d'interprétation de la nature et par l'aménagement d'équipements afin de permettre aux citoyens de profiter de ces milieux naturels (haltes, parcs, sentiers pédestres, raquette, canot, etc.)

- Favoriser le reboisement

La végétation demeure le meilleur moyen de freiner l'érosion, de combattre le réchauffement planétaire et d'agréments nos espaces.

La Municipalité procédera à l'aménagement d'une pépinière d'incubation laquelle aura pour mission de planter de jeunes pousses d'arbres et de voir à leur croissance sur une période d'environ cinq ans. Une fois cette période de croissance achevée, les arbres, ayant atteint une taille raisonnable, seront remis gratuitement à la population afin de reboiser le territoire montvallois.

- Le compostage

Le compostage permet l'utilisation intelligente des matières organiques qui résultent des activités humaines. En plus de diminuer la quantité de déchets qui se retrouvent au dépotoir, le compost est un produit fertilisant naturel très intéressant.

Le programme de compostage municipal a pour but de permettre aux citoyens de procéder à l'acquisition de bacs à compost à un coût symbolique. L'élaboration de guide d'information permettra d'ajouter un volet informatif à cette opération. Aucun service de cueillette du compost ne sera requis puisque celui-ci devra être utilisé par le composteur.

- L'agriculture et les activités d'élevage à l'intérieur et hors de la zone agricole

Les activités agricoles entraînent inévitablement des impacts environnementaux non négligeables sur l'environnement.

La réglementation municipale régissant ces activités sera revue et bonifiée afin d'adopter de saines pratiques environnementales.

- La protection et la mise en valeur des espaces verts situés dans les projets domiciliaires et les zones développées

Actuellement, aucune mesure de protection des espaces verts dans les projets domiciliaires et les zones développées n'est en vigueur sur notre territoire.

Nous prévoyons adapter la réglementation municipale de façon à favoriser la préservation des espaces verts dans ces zones afin de les apprécier et de créer des zones tampons de végétation isolant les usages les uns des autres.

- La qualité de l'air

L'air est une composante essentielle à la vie. La qualité de cet élément influe directement sur la qualité de vie des citoyens.

La Municipalité se penchera sur les impacts des activités industrielles telles que les usines d'asphalte, les carrières et sablières et les impacts que celles-ci ont sur la qualité de l'air.

- Les nuisances relatives au bruit

Le milieu de vie est sensible au bruit. Que ce soit les bruits causés par les carrières-sablières, la circulation qu'elles génèrent, ou les heures de fonctionnement de ces industries, le bruit nuit à la quiétude et à l'appréciation des lieux.

La réglementation municipale sera adaptée afin de trouver des moyens de diminuer l'impact du bruit.

- La mobilisation des organismes et des citoyens pour améliorer le bilan environnemental

Une réforme de cette nature ne peut se faire sans l'apport et le soutien de la population en général.

Nous amorcerons des outils de mobilisation afin de faire participer la population à ce grand projet collectif.

- La formation d'un Comité Consultatif de l'environnement

Afin de préparer le plan d'action, un Comité Consultatif de l'environnement devra être formé. Celui-ci aura pour principal mandat de développer les champs d'intervention souhaités, de soumettre des recommandations au Conseil municipal et d'organiser les consultations publiques à ce niveau.

Le Comité sera composé :

- D'un membre du conseil municipal
- D'un membre du comité consultatif d'urbanisme
- Du directeur du service de l'Environnement de l'Urbanisme
- D'un inspecteur en environnement
- D'un représentant de la Fédération des Lacs
- De trois citoyens

La protection de l'environnement prend tous son sens lorsque les acteurs du milieu se réunissent et s'unissent pour faire en sorte que notre milieu de vie soit plus agréable et d'avantage axé sur des principes respectueux de la nature.

Afin de répondre aux préoccupations croissantes des citoyens, la Municipalité de Val-des-Monts entame ce vaste projet collectif afin de protéger, de restaurer et mettre en valeur les nombreuses ressources que regorge notre territoire.

Le Directeur du service de
l'Environnement et de l'Urbanisme,

André Turcotte

AT/mn